

Cahier des charges des ateliers « Passerelle »

1) Contexte

L'insertion et la lutte contre les exclusions relèvent de la compétence du Conseil Général et recouvrent tant les bénéficiaires du RSA, avec le paiement de l'allocation RSA, que les personnes en situation de précarité prises en charge au titre des actions de lutte contre l'exclusion.

Le dispositif RSA a connu une évolution forte ces dernières années avec l'augmentation du nombre d'allocataires du RSA et le poids croissant du budget dans les dépenses sociales du Département.

Pour faire face à cette situation, le Conseil Général a impulsé des orientations nouvelles à sa politique d'insertion qui se traduisent par un Pacte de Réussite entre l'ensemble des acteurs concernés.

La mise en œuvre de ce pacte implique la mobilisation de tous les partenaires pour préparer l'accès à l'emploi des allocataires du RSA.

L'objectif pour le Conseil général est de passer d'une démarche d'accompagnement à une démarche de mobilisation vers l'emploi.

Les ateliers « Passerelles », anciennement appelé « ateliers de redynamisation » s'inscrivent dans cette dynamique globale en s'adressant à des publics en parcours d'insertion sociale. Il s'agit pour ces ateliers de travailler avec les allocataires du RSA sur la transition entre le parcours social et le parcours professionnel. Les ateliers Passerelle, par les actions menées, contribuent à lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA

Le présent cahier des charges vise à préciser les axes de travail à développer par les Ateliers Passerelle pour répondre à cette attente. Le public cible prioritaire sont les allocataires du RSA socle et socle majoré.

2) Objectifs

Les ateliers « Passerelle » ont pour objectif la remobilisation des publics éloignés de l'emploi (bénéficiaires de minima sociaux, demandeurs d'emploi) en parcours d'insertion sociale, en vue de leur inscription dans un parcours d'autonomie et de préparation au monde du travail.

Ils poursuivent l'objectif de :

- favoriser l'accès à l'autonomie sociale ;
- lever les freins entravant l'insertion professionnelle.

Les ateliers « Passerelle » viennent à l'appui de l'accompagnement réalisé par les référents de parcours d'insertion sociale.

3) Le Contenu

L'organisme propose des thématiques supports pour favoriser l'autonomie et l'insertion professionnelle, et notamment :

- restaurer l'image de soi et la prise de confiance ;
- travailler le savoir-être : respect des horaires, politesse, comportement en groupe, respect des autres, tenue vestimentaire, hygiène, etc... ;
- rechercher des solutions aux problématiques individuelles (mobilité, maîtrise de la langue française, modes de garde, ...) ;
- accéder au droit commun ;
- rédiger un CV, préparer les entretiens d'embauche ;
- connaître le monde du travail :
 - ✓ visites d'autres structures et d'entreprises ;
 - ✓ présentations des contraintes liées aux emplois ciblés ;
 - ✓ mises en situation : évaluation en milieu de travail, stages conventionnés, échanges avec d'autres structures ;
 - ✓ immersion dans le monde du travail grâce aux contrats aidés modulables (l'atelier effectue le tutorat pour les BRSA dont le CAE modulable a été prescrit).

Les actions menées par les ateliers doivent permettre de faire acquérir aux bénéficiaires du RSA un savoir être et savoir-faire valorisables et transposables dans le monde du travail. Si la finalité de l'atelier doit rester l'autonomie et l'inscription dans une démarche vers l'emploi, l'activité support peut présenter quant à elle une plus-value en termes d'utilité sociale pour l'allocataire du RSA.

4) La Forme

Les thématiques sont travaillées en ateliers collectifs et en individuel. La forme collective est toutefois privilégiée.

- Les modules collectifs permettant de valoriser les compétences et aptitudes des allocataires du RSA et de lever les éventuels freins à l'emploi ;
- Un accompagnement individuel peut être effectué de manière complémentaire à la participation aux ateliers collectifs contribuant à l'amélioration de la situation individuelle ;
- L'action est organisée selon les mêmes contraintes qu'en emploi en entreprise (accessibilité, horaires, planning...).

5) Les Outils

- L'orientation se fait à l'aide d'une fiche orientation obligatoire, par les référents de parcours RSA d'insertion sociale ;
- La fiche d'orientation prévoit une première période de 6 mois maximum, un renouvellement peut-être proposé sur la base d'un bilan avec le référent de parcours. La durée totale de présence ne peut excéder 24 mois. Il s'agit d'éviter les

durées de présence trop longues auprès d'un atelier et de favoriser une certaine fluidité afin de permettre une ouverture de places à d'autres bénéficiaires du RSA ;

- Un échange entre l'atelier et le référent peut préciser les objectifs et le contenu du parcours au sein de l'atelier Passerelle.
- Tout bénéficiaire du RSA participant à l'action doit avoir un contrat d'engagement en cours de validité.
- A la fin de la prise en charge ou en cas d'interruption, l'atelier Passerelle transmettra au référent un bilan de parcours de l'allocataire RSA.

6) Le Déroulement de l'action

- **participation à l'atelier passerelle :**
La personne s'engage à participer de manière assidue aux activités proposées, à adhérer à l'accompagnement collectif et à se rendre aux entretiens individuels.
Le manque d'assiduité des bénéficiaires du RSA aux ateliers doit être signalé par l'association au référent de parcours RSA. Les listes d'émargement sont tenues à jour.
- **bilan aux 6 mois:**
L'évaluation individuelle comporte une phase de restitution avec le référent de parcours et le bénéficiaire et permet de valider une reconduction éventuelle.
- **suite de parcours :**
La structure et le bénéficiaire préparent de manière anticipée la sortie de l'atelier passerelle avec le référent de parcours pour organiser la nouvelle étape du contrat d'engagement. Afin de favoriser les passages de relais en fin de prise en charge, un entretien sera organisé entre le BRSA, le référent de l'atelier, et le référent qui prendra le relais.

7) Coordination/Evaluation/Suivi

- Dans le cadre du pilotage territorial, l'Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale (le Service Insertion et Lutte contre les Exclusions pour le périmètre de la Ville de Strasbourg) anime un réseau d'acteurs auquel participe l'atelier « Passerelle ». L'objectif de ce réseau est d'évaluer les besoins et de définir une stratégie commune sur chacun des territoires pour tendre vers les résultats attendus ; un comité de pilotage sera prévu une fois par an.
- Le Département réunit une fois par an l'ensemble des ateliers de redynamisation pour proposer les lignes directrices de la stratégie du Département dans ce champ ;
- Le territoire d'intervention de l'atelier est défini en lien avec le Département et au regard des besoins constatés ;
- L'offre de service proposée par la structure et les places disponibles sont communiquées aux conseillers territoriaux d'insertion, et à la mission RSA de la ville de Strasbourg ;
- Les ateliers « Passerelle » transmettent au Département les tableaux qui figurent en annexe au présent cahier des charges ainsi qu'une fiche synthétique annuelle.

Fait à Strasbourg le

Le Président du Conseil Général
du Bas-Rhin

Guy-Dominique KENNEL

Le Président de l'Association
ANTENNE

Raphaël SOLARO

Le Président du Centre
d'Animation Social et Familial

Pierre BROUSSE

La Présidente du Centre d'Information
sur les Droits des Femmes
et de la Famille – CIDFF

Monique MAGAR

Le Président du Centre Socio-Culturel
ARTHUR RIMBAUD

Roger MAUVILLY

Le Président de l'Association
ENTRAIDE LE RELAIS

Monsieur Thierry SCHULER

Le Président de l'Association
Jeunes Equipes d'Education Populaire - JEEP

Gilbert VINCENT

Le Président de l'Association
L'ATELIER

Michel DANNER

La Présidente de l'Association
PLURIELLES

Sara KHADANG

La Présidente de l'Association
MOUVEMENT DU NID

Evelyne HEIMLICH